

Département du Territoire de Belfort

Recueil des actes administratifs

Spécial

*Portant autorisation du grand rassemblement dit
« LES EUROCKEENNE »*

*Le recueil est également consultable à la Préfecture du
Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020
BELFORT Cedex.*

SOMMAIRE

Préfecture

Arrêté N °2010183-0003 - Arrêté portant autorisation du grand rassemblement dit 'LES EUROCKEENNES' du 2 au 4 juillet 2010	1
---	-------	---



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

A R R Ê T É N° 2010183-0003

*portant autorisation du grand rassemblement dit
"LES EUROCKEENNES" du 2 au 4 juillet 2010*

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat
dans le Territoire de Belfort

V U :

- le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.123-1 et L.123-2 ainsi que R.123-1 à R.123-55 et R.152-4 à R.152-5
- la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
- la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
- le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place d'un service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif
- le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical
- le décret n° 2004-372 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- le décret du 22 août 2008 paru au journal officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÎTRE secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort
- l'arrêté conjoint du Conseil Général (n°2010/882), de la ville de Valdoie (n° 86/2010), de la commune d'Évette-Salbert (32/10), de la commune de Sermamagny (13/10) relatif à la circulation pendant le festival des Eurockéennes sur les RD13, RD24 et RD465
- le procès-verbal de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité du 5 mai 2010 relatif à ce rassemblement et les réunions préparatoires afférentes

- les avis de la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité du 1^{er} juillet 2010 et les prescriptions émises pour le camping du festival
- les avis de la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité du 2 juillet 2010 et les prescriptions émises pour le site du festival
- la demande des organisateurs en date du 10 février 2010 concernant l'organisation du grand rassemblement dénommé « Les Eurockéennes » du 2 au 4 juillet 2010
- les conventions passées avec la gendarmerie, le SDIS, le SAMU, l'ADPC et la Croix Rouge

SUR la proposition de Madame la Directrice des Services du Cabinet de la Préfecture du Territoire de Belfort.

A R R Ê T E

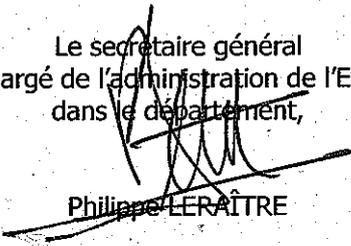
ARTICLE 1^{er}. - L'association Territoire de Musiques est autorisée à organiser un grand rassemblement dit "Les Eurockéennes" et un camping sur les communes de Chaux, Evette-Salbert, Lachapelle-sous-Chaux et Sermamagny du **vendredi 2 au dimanche 4 juillet 2010**.

ARTICLE 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment, avant ou pendant le déroulement de la manifestation, si les conditions de sécurité des participants n'étaient plus assurées.

ARTICLE 3 : Mme la directrice des services du cabinet du Préfet du Territoire de Belfort, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, M. le délégué territorial de l'agence régional de santé, M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur du SAMU, Messieurs les maires de Chaux, d'Evette-Salbert, de Lachapelle-sous-Chaux et de Sermamagny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

BELFORT, le 2 juillet 2010

Le secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,


Philippe LERAITRE